Achat carte Pass'Partout - Eté 2022

Données pour la carte :

Nom famille : .....

N° portable : .....

Date d'arrivée : Date départ :

Nombre d'unités souhaité :
(Minimum 30 unités, par tranche de 5, plus 1x 3€ de caution)

==========

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PASS'PARTOUT

1. AVANTAGES
En payant les activités participant au Pass'Partout, vous bénéficiez de réductions sur le prix public de 15% minimum. Le Pass'Partout est non nominatif et peut être utilisé par plusieurs personnes, pour une ou plusieurs activités.

2. MODE D'EMPLOI
Le Pass'Partout est une carte de prépaiement rechargeable pouvant être utilisée exclusivement sur les activités de loisirs dans le cadre du Pass'Partout décrit dans ce document.

3. PRIX DE VENTE
Vous pouvez charger votre Pass'Partout par tranche de 5 unités avec un minimum de 30 unités la première fois (1 unité = 1€). Celles-ci sont débitées à chaque utilisation de la carte.

4. CONDITIONS D'ACHAT ET VALIDITÉ DE LA CARTE
La carte est gratuite. Une caution obligatoire de 3€ est demandée. La caution de la carte est uniquement restituable à la fin du séjour où vous vous procurez la carte et au même point de vente avec le justificatif d'achat. En cas de perte de la carte, aucun remboursement ne pourra être effectué. En cas d'unités restantes à la fin de vos vacances, vous pouvez conserver votre Pass'Partout pour l'utiliser lors d'un prochain séjour car elles ne sont pas restituables. Le Pass'Partout est valable l'été et l'hiver. Ce livret est mis à jour à chaque saison.

5. POINTS DE VENTE
Office de Tourisme du Corbier et Office de Tourisme de La Toussuire.

6. CONSEILS D'UTILISATION
Conservez le ticket délivré à chaque transaction. Evitez de mettre en contact votre Pass'Partout avec des champs électromagnétiques et des objets métalliques. Nous vous conseillons de prendre en photo le côté de la carte avec le code barre en cas de perte afin de la bloquer en cas de vol ou perte, mais elle ne sera pas remboursée.

7. RÈGLEMENT
Le Pass'Partout ne donne aucune priorité sur les installations. Certaines activités nécessitent une réservation, renseignez-vous auprès des prestataires et de l'Office de Tourisme. Les activités réservées au préalable peuvent être reportées (selon les conditions météo), mais en aucun cas échangées ou remboursées. L'Office de Tourisme ne peut être responsable en cas de non-fonctionnement des activités.

Cadre pour l'office de tourisme :

N° carte PP : 131 VAD fait le :

Conf. Env. au client : SF : ☐ EF : ☐

Corbier Tourisme
Service Accueil - 73300 LE CORBIER
Mail : info@le-corbier.com - Tél. +33 (0)4 79 83 04 04

ORDRE DE PAIEMENT CARTE BANCAIRE (VENTE A DISTANCE)

Je, soussigné(e), Mme/M. ..... déclare donner mon accord à Corbier Tourisme de débiter la carte de crédit ci-après,

Numéro de la carte bancaire

				■					■					■				

Cryptogramme
(N° 3 chiffres au dos de la carte)

Date d'expiration

		/		

Montant

			€

Nom de la banque : _____

Nom du détenteur de la carte : _____

Produit(s) de vente : _____

Je déclare conclure ce contrat à distance par soucis pratique et de rapidité, sachant pertinemment que je me trouve engagé(e) définitivement auprès de Corbier Tourisme.

Fait à _____ le _____

Signature du détenteur de la carte :

En signant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de la carte Pass'Partout.